

# APPEL DE CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L 141-1, L 141-3 et R 142-3 du Code Rural

La SAFER Grand Est se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.

AS 68 25 0039 01

## Informations complémentaires :

Cépages : Beblenheim : PG // Bennwihr s. 08 : GW s. 10 : PG s. 13 : RIE // KAYSERSBERG VIGNOLE : GW

Commune : Beblenheim (68)

Section	N°	Sub	Lieudit	Surface	Nature Cadastrale	Zone d'urbanisme
06	0038		OSTHEIMERHALT	15 a 75 ca	Vignes *	A
06	0097		OSTHEIMERHALT	71 ca	Sol (vignes) *	A

Commune : Bennwihr (68)

Section	N°	Sub	Lieudit	Surface	Nature Cadastrale	Zone d'urbanisme
08	0108		MARCKRAIN	4 a 46 ca	Vignes *	A
10	0218		ALTWAESCH	7 a 11 ca	Vignes *	A
13	0535		BRUCKFELD	17 a 54 ca	Vignes *	A

Commune : Kaysersberg Vignoble (68)

Section	N°	Ancien n°	Lieudit	Surface	Nature Cadastrale	Zone d'urbanisme
31010	0058		MARKRAIN	3 a 24 ca	Vignes *	A
31010	0156	071	MARKRAIN	5 a 82 ca	Vignes *	A
31010	0157	0071	MARKRAIN	4 a 27 ca	Vignes *	A
31010	0158	0074	MARKRAIN	49 ca	Vignes *	A
31010	0161	0074	MARKRAIN	25 ca	Vignes *	A
31010	0185	0070	MARKRAIN	2 a 26 ca	Vignes *	A
31010	0186	0070	MARKRAIN	3 a 33 ca	Vignes *	A

\* Parcelles bio

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **16/04/2025** (date de réception en nos locaux)

à SAFER Grand Est 18 Rue des Orphelins CS 42416 68067 MULHOUSE CEDEX 2 Tél : 03.89.43.24.67 ou par mail à l'adresse [candidat68@safergrandest.fr](mailto:candidat68@safergrandest.fr)

Les candidats sont priés de préciser la commune et les références cadastrales sur leur demande.

Tout complément d'information pourra être obtenu auprès du Service Départemental du Haut-Rhin, 18 Rue des Orphelins CS 42416 68067 MULHOUSE CEDEX 2 Tél : 03.89.43.24.67 ou au siège de la SAFER Grand Est.

Pour la SAFER, le 25/03/2025

Aude BAUMANN  
Cheffe de service

A KAYSERSBERG VIGNOLE, le 27/03/2025

Visa du Maire et cachet

(valant attestation d'affichage pendant le délai légal minimal de 15 jours se terminant le 16/04/2025)

